

# M. ROOSEVELT a-t-il parlé de "frontière" ou de "première ligne" ?

Les avis demeurent partagés, mais en conclusion générale, selon les témoignages recueillis, il apparaît que le Président a « indiqué son intention de venir en aide aux démocraties jusqu'à la limite compatible avec la paix et les lois américaines ».

## Le "New York Times" suggère la révision de la loi de neutralité

Une note serait publiée à Berlin sur les relations du Reich avec les Etats-Unis

New York 4. — Selon le "New York Herald Tribune", deux sénateurs maintiennent que le président Roosevelt a parlé de « première ligne » ou de « frontière » de première ligne et si ce n'est pas à affirmer que les Etats-Unis déclarent que dans l'éventualité d'une guerre, cette ligne serait en France...  
« Frontière » ou « première ligne »  
De son côté, le "New York Times" maintient, après une enquête personnelle, que le président a utilisé les premiers termes de défense des Etats-Unis en France. Le journal ajoute : « La question est de savoir si le terme "frontière" ou celui de "première ligne de défense" a été employé à la conférence où a réuni le président Roosevelt et les membres de la Commission sénatoriale de l'armée. La majorité a déclaré que les termes "première ligne" ont été employés par le président sur cette partie de sa conférence ».

« Frontière » ou « première ligne »  
De son côté, le "New York Times" maintient, après une enquête personnelle, que le président a utilisé les premiers termes de défense des Etats-Unis en France. Le journal ajoute : « La question est de savoir si le terme "frontière" ou celui de "première ligne de défense" a été employé à la conférence où a réuni le président Roosevelt et les membres de la Commission sénatoriale de l'armée. La majorité a déclaré que les termes "première ligne" ont été employés par le président sur cette partie de sa conférence ».

## LE PRÉSIDENT DOIT PRÉCISER SA POLITIQUE

ESTIMENT LES GRANDS JOURNAUX AMÉRICAINS  
New-York 4. — Sans chercher à amplifier la polémique déclenchée à la suite de la conférence de presse tenue hier matin par le président Roosevelt, les deux grands journaux du matin de New-York demandent cependant au Président de préciser publiquement sa politique extérieure.  
Le "New York Times" estime que la conclusion logique de cet incident devrait être la révision de la loi de neutralité qui, dans sa forme actuelle, empêche tout sur la politique de la Maison Blanche, quelles que soient les préférences personnelles de M. Roosevelt. Le journal assure qu'il appuiera de toute son autorité dans cette tâche et écrit : « Si le Président prend les devants et propose un amendement à la loi de neutralité permettant à l'influence américaine de se faire effectivement sentir pour freiner une agression internationale, il aura l'appui de tous ceux, y compris ce journal, qui pensent avec lui qu'il y a des méthodes de guerre plus fortes et plus efficaces que les simples mots », pour montrer aux gouvernements agresseurs les sentiments du peuple américain.

## « Roosevelt a violé les principes de la doctrine de Monroe »

écrit l'information diplomatique

Berlin 4. — « L'Information allemande diplomatique et politique, organe qui paraît de très fortes et dans lequel les milieux officiels tiennent à soulever leur point de vue dans une question importante, est consacré au jourd'hui aux récentes déclarations prononcées au Président Roosevelt devant la Commission militaire du Sénat...  
« La doctrine de Monroe était jusqu'ici la pierre angulaire de la politique étrangère des Etats-Unis, écrit en substance « l'Information diplomatique ». La doctrine de Monroe avait été reconnue par l'Europe parce que le Président Monroe l'avait complétée et justifiée en déclarant que les Etats-Unis s'abstenaient, de leur côté, de toute intervention dans les affaires européennes...  
L'aide à l'Espagne  
Cette politique isolationniste ne fut pas approuvée par le peuple américain. Le traité de Versailles ne fut pas ratifié et l'Amérique n'entra pas dans la S.D.N. C'est retour à la politique traditionnelle de la non-intervention ne fut que de courte durée. déclare l'organe de la White-House. Dès 1918, Roosevelt avait relâché les stipulations de neutralité, par la loi autorisant les Etats belligérants à acheter comptant en Amérique du matériel de guerre...  
Les attaques de la presse fasciste contre le Président sont moins violentes  
Rome 4. — Le ton et le langage de la presse fasciste à l'endroit du président Roosevelt sont devenus moins violents à la suite de la mise au point du président des Etats-Unis touchant ses déclarations relatives à l'Espagne. Cependant, la politique et la personne de l'homme d'Etat américain n'en continuent pas moins à faire l'objet d'assez vives critiques...  
Le « Frontenkaamp » écrit : « Le projet de Grand conflit doit donc apporter l'hégémonie maritime aux Etats-Unis, Terrible vision d'avenir. A peine les peuples européens ont-ils saigné que déjà, par delà l'Océan, les charognards arrivent comme exécuteurs de la volonté du judaïsme pour recueillir la succession politique et territoriale des Empires mondiaux français et anglais dans certains milieux d'Etat américain...  
Les attaques de la presse fasciste contre le Président sont moins violentes  
Rome 4. — Le ton et le langage de la presse fasciste à l'endroit du président Roosevelt sont devenus moins violents à la suite de la mise au point du président des Etats-Unis touchant ses déclarations relatives à l'Espagne. Cependant, la politique et la personne de l'homme d'Etat américain n'en continuent pas moins à faire l'objet d'assez vives critiques...

## AU SALON DES ARTS MÉNAGERS

Le déjeuner des Flandres  
(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)  
Le Salon des Arts Ménagers n'est pas seulement une exposition de nouveautés dans le confort moderne, il comporte également, et ce n'est pas un des côtés les moins intéressants de cette manifestation, une section gastronomique. C'est en quelque sorte un tour de France qui permet de déguster les produits alimentaires savoureux de nos provinces, accompagnés de vins les mieux sélectionnés...  
Ce fut hier le déjeuner des Flandres, présenté par M. Elie Agrafiel, le sympathique propriétaire du Restaurant de Paris de Lille. Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué MM. Mahieu, président du Conseil général du Nord ; Daniel Vincent, sénateur ; Paul Abraham, directeur de l'Odéon ; G. Dève, sous-directeur de l'Administration des Beaux-Arts ; Breton, secrétaire général du Salon des Arts Ménagers, etc...  
Ce fut un déjeuner en tous points réussi, où l'on put se délecter notamment avec les huîtres d'Ostende, le jambon de Douze Heures, le cuitisot de maroquin des Ardennes, le fémur de veau, la délicieuse tarte flamande et un excellent genièvre de Wambrechies pour compléter et terminer le déjeuner...  
Au dessert, MM. Mahieu et Daniel Vincent prirent la parole pour féliciter les organisateurs du déjeuner et pour leur réserver de chaleureux remerciements...  
Une grande gaité anima ces agapes au cours desquelles les invités purent apprécier la cuisine française et notamment celle du Nord et des Flandres...  
F. S.

## NOUVELLES MENACES ITALIENNES

« L'AVENIR IMMÉDIAT MONTRERA COMMENT ON ENTEND RÉSOUDRE LE PROBLÈME ITALIEN ET LE PROBLÈME ALLEMAND »  
...écrit la revue italienne de politique extérieure, qui ajoute qu'en donnant satisfaction aux Etats totalitaires, les démocraties ne feraient qu'agir dans leur propre intérêt  
Rome 4. — La revue de politique étrangère « Relazioni Internazionali » s'occupe, sans toutefois les préciser, — des revendications de l'Italie à l'endroit de la France, et des revendications coloniales allemandes...  
« Les deux problèmes sont étroitement liés, dit-elle, et l'Europe doit se préparer à les résoudre. Tout le reste est secondaire et peut être affronté avec une facilité relative, mais il est nécessaire de ne pas s'attarder en discussions fallacieuses et inutiles...  
Il faut que les démocraties s'habituent à l'idée de devoir transférer des territoires et de reconnaître des droits. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, il sera superflu de solliciter une détente, de faire appel aux sentiments de paix de certains peuples, de rendre hommage à la paix des autres, devraient étouffer leurs exigences vitales de développement et de tranquille expansion...  
Et la revue italienne d'ajouter qu'en donnant satisfaction aux Etats totalitaires, les démocraties ne feraient qu'agir dans leur propre intérêt...  
« Les Etats totalitaires, affirme-t-elle, ne se laissent pas impressionner par des déclarations analogues à celles faites récemment par des hommes d'Etat français. C'est un fait que dans la politique à la France que de compter sur un appui dans le nord, dans le centre ou dans le sud-est de l'Europe ; ces pays n'existent plus pour la France que dans le cadre des relations diplomatiques normales...  
D'autre part, l'axe Rome Berlin a marqué aussi le destin de l'Union soviétique...  
Les « Relazioni Internazionali » soulignent le fonctionnement, « avec un synchronisme parfait, de la solidarité italo-allemande », et s'emploient à démontrer qu'il serait vain de spéculer à l'extérieur sur les sentiments des peuples allemand et italien envers leurs chefs...  
Contre les aspirations naturelles des peuples, il n'y a rien à faire sinon d'en faciliter le développement. Dans le cas contraire, l'action armée devient légitime. L'avenir immédiat montrera comment on entend résoudre le problème italien et le problème allemand...  
Les « Relazioni Internazionali » reviennent encore une fois sur les griefs bien connus de l'Italie fasciste contre la France, et demandent pourquoi et au nom de quel droit les démocraties refusent de « restituer des territoires coloniaux à l'Allemagne et à l'Italie » (sic)...  
L'article conclut : « Il faut que cette idée se fasse jour : il est nécessaire de modifier non seulement les conventions entre les peuples, mais aussi celles de l'histoire, avec la paix ou la guerre. Le choix des méthodes dépendra du réalisme politique des autres ».

## Vers un renforcement du pacte antikomintern

Des entretiens ont eu lieu à Tokio avec les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie  
Tokio 4. — Les milieux bien informés attachent un grand intérêt aux entretiens qu'a eu hier, M. Sawada, vice-ministre des Affaires étrangères, avec les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie...  
« On croit généralement que ces entretiens ont porté sur le renforcement du pacte antikomintern...  
Le « Frontenkaamp » écrit : « Le projet de Grand conflit doit donc apporter l'hégémonie maritime aux Etats-Unis, Terrible vision d'avenir. A peine les peuples européens ont-ils saigné que déjà, par delà l'Océan, les charognards arrivent comme exécuteurs de la volonté du judaïsme pour recueillir la succession politique et territoriale des Empires mondiaux français et anglais dans certains milieux d'Etat américain...  
Les attaques de la presse fasciste contre le Président sont moins violentes  
Rome 4. — Le ton et le langage de la presse fasciste à l'endroit du président Roosevelt sont devenus moins violents à la suite de la mise au point du président des Etats-Unis touchant ses déclarations relatives à l'Espagne. Cependant, la politique et la personne de l'homme d'Etat américain n'en continuent pas moins à faire l'objet d'assez vives critiques...

# La revue à Lille, sur l'Esplanade, des troupes du territoire de la 1<sup>re</sup> Région par le Général Doumenc

DEUX FRÈRES JUMEAUX, LES ADJUDANTS ROBERT & FERDINAND HUGUET DU 43<sup>e</sup> R. I. ONT REÇU ENSEMBLE LA MÉDAILLE MILITAIRE.



Le Général DOUMENC remet la Médaille Militaire à M. Ferdinand HUGUET dont le frère jumeau, l'Adjudant Robert HUGUET, derrière lui, s'apprête à recevoir les mêmes insignes. (Ph. Réveil)

Malgré l'absence de soleil, hier après-midi et une brume un peu froide s'étendant sur l'Esplanade, la revue des troupes du territoire de la 1<sup>re</sup> Région fut suivie avec intérêt par le public. De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie. Parmi les invités, on remarquait : MM. F. Caries, Préfet du Nord ; Poitevin, son chef de Cabinet-adjoint ; Gudegou, Consul de Grande-Bretagne ; Depis, Procureur de la République ; Mo-

son entrée sur le terre-plein accompagné du Colonel Gazet et de l'Etat-Major de la 1<sup>re</sup> Région.  
La remise des décorations  
APRÈS AVOIR SALUÉ LES PERSONNALITÉS PRÉSENTES, LE GÉNÉRAL DOUMENC PROCÉDE A LA REMISE DES DÉCORATIONS SUIVANTES :  
LÉGIION D'HONNEUR. — Commandeurs : Officier de Justice Militaire de 1<sup>re</sup> classe, Rouzard Jean, du Tribunal Militaire de Lille ; Médecin-Colonel de réserve, Debeyre.  
Officiers : Médecin-Lieutenant-colonel Cazalis, médecin-chef de l'Hôpital Militaire de Lille ; Chef de bataillon de réserve Georges, de l'Etat-Major 1<sup>er</sup> Régiment ; Méri Georges, du 43<sup>e</sup> R.I. ; Fichet Abel, de la P.M.I.C.R. 1<sup>re</sup> Région.  
Chevaliers : Chef d'escadron de réserve Delieux Maxime, du C.M. Train n° 14 ; Médecin-Capitaine de réserve Gerin, service de Santé 18<sup>e</sup> Régiment ; Lieutenants de réserve Delachapelle Georges ; Pataut Albert, du C.M.I. n° 11 ; Watrouil Emile, du C.M. n° 302.  
Médaille Militaire : Active : Adjudant-chef Polignard, 43<sup>e</sup> R.I. ; Prasse, C.M.I. n° 12 ; Herpin, 43<sup>e</sup> R.I. ; Camus, Préparation Militaire, Kaiser, 1<sup>er</sup> Section d'Infirmiers militaires ; Sabet, Tribunal Militaire — Adjudants : Huguet Robert, 43<sup>e</sup> R.I. ; Huguet Ferdinand, 43<sup>e</sup> R.I. ; Orlans, C.M.I. n° 12 ; Paysour, C.A.M. — Maréchal des logis-chef Morvillier, 7<sup>e</sup> G.A.M. ; Bancelus, 1<sup>er</sup> Légion de gendarmerie. — Gendarmes : Timmerman, Dailles, Sourry, Chréty, Spilment, Wimez.  
Réserves : Ex-soldat, Dumas du 83<sup>e</sup> R.I. ; Berthoduy du 131<sup>e</sup> R.I. ; ex-canonnier Dupont du 1<sup>er</sup> R.A.L. ; ex-soldat Farvacques, du Train des Equipages.  
Croix du Combattant Volontaire : Capitaine de réserve Montadot du C.M.A. n° 1 ; soldat Steinberg.  
Croix des Services Militaires Volontaires : Lieutenant Dornemay.  
On assista ensuite à un prestigieux défilé des troupes assemblées en cette occasion.

## Le défilé militaire

Le défilé commença par un vol de groupes... des pigeons du 43<sup>e</sup> R.I. qui évoluèrent dans le ciel avec un ensemble parfait.

## La carte d'identité des commerçants étrangers

Paris 4. — Le « Journal Officiel » publie ce matin le décret suivant :  
Article premier. — Aucun étranger ne peut exercer une profession commerciale ou industrielle sans être titulaire de la carte d'identité de commerçant...  
Article 2. — La carte d'identité de commerçant est délivrée selon une procédure fixée par le ministre de l'Intérieur, après accord des ministères intéressés par le préfet du département dans lequel l'étranger se propose d'exercer son activité...  
Article 3. — Il est interdit à tout étranger de se livrer à un genre de commerce ou d'industrie autre que celui qui figure sur sa carte de commerçant...  
Article 4. — La carte de « commerçant » ne peut être accordée, sauf dérogations exceptionnelles, aux étrangers qui n'ont pas reçu l'autorisation de se fixer en France et y séjourner...  
Article 5. — En ce qui concerne : a) Les associations... b) Les administrateurs délégués, les directeurs généraux des sociétés anonymes ou toutes personnes en faisant fonction... c) Les gérants des sociétés à responsabilité limitée...  
Article 6. — Toute infraction aux prescriptions du présent décret...  
Article 7. — Sous réserve des dispositions des articles précédents, les étrangers titulaires de la carte d'identité de commerçant sont soumis comme les autres catégories d'étrangers, aux prescriptions de tous les divers textes législatifs et réglementaires fixant le régime des cartes d'identité d'étrangers et établissant les conditions générales du séjour des étrangers en France...  
Article 8. — Les Chambres de Commerce auront la faculté de consulter dans les greffes des Tribunaux de Commerce de leur ressort et de faire relever gratuitement par des personnes qu'elles habilitent à cet effet auprès des greffiers, le nombre, par profession et par nationalité, des inscriptions portées aux registres du Commerce...  
Article 9. — Une commission interministérielle siégeant au ministère du Commerce et dont la composition sera fixée par arrêté des ministres intéressés, est chargée de formuler tous avis sur les mesures qui pourraient être prises en application des décrets des 17 juin et 12 novembre 1938 et du présent décret.

## DANS LA LÉGIION D'HONNEUR

Ministère des Affaires étrangères  
Sont promus ou nommés (Français en France ou à l'étranger), au grade de commandeur : M. Chastenet de Castaing vice-président du syndicat de la presse parisienne.  
Au grade d'officier : MM. Jules Bouché, professeur au Conservatoire ; André Brun, publiciste ; Gouvert, expert près les Tribunaux ; René Renaud, évêque de Saint-Louis-en-l'Île ; Théodore Roussin, secrétaire général de l'Union internationale pour la Société des Nations.  
Au grade de chevalier : M. Beausart, évêque auxiliaire du cardinal archevêque de Paris.  
M. Burquier, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice ; M. Jean Goussier, secrétaire générale de l'Auxiliaire féminin de la Fédération interalliée des Anciens Combattants ; MM. Jean Guignebert, homme de lettres ; Conrad Kilian, géologue et explorateur.  
Etrangers résidant en France — Au grade d'officier : M. Henry Pattay, industriel.  
Au grade de chevalier : Mme Elvire Popesco, artiste dramatique.

## Ministère de l'Agriculture

Sont promus ou nommés :  
Au grade d'officier : MM. César, docteur vétérinaire, chef de service à l'Institut Pasteur, directeur de l'annexe de l'Institut Pasteur, à Paris ; Duris, distillateur, à Steene (Nord).  
Au grade de chevalier : MM. Goussier, Gorce, agriculteur, vice-président de la Chambre agricole de crédit agricole du Pas-de-Calais ; Ostreville (Pas-de-Calais) ; Lesclapart, agriculteur, vice-président du Herd-Book de la Race bleue du Nord à Audignies (Nord).  
NORAIRES DE TRAINS de la C<sup>te</sup> du NORD  
GUIDE LOUVEUR MASSON  
LE PLUS COMPLET  
LE PLUS PRATIQUE  
Conversion rapide

## « DÈDÈ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX



## ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Dimanche 4 février 1939 : Soleil ; lever 7 h. 10 ; coucher 18 h. 30 ; Lune ; lever 16 h. 50 ; coucher 7 h. 23. Aujourd'hui : sainte Agathe — Demain : sainte Dorothée.  
MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille — Observations faites le 4 février de 14 h. 30 à 19 h. 30 : maximum : 10 ; minimum : 2 ; Thermomètre : froids 2,9 ; minima : 4,4 ; maxima : 4,4 ; état général : 54 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille : nulle. Direction du vent : sud-est, force assez forte. Direction des nuages : sans. — Etat du ciel : très couvert.  
Température probable pour aujourd'hui : mauvais temps, froid.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Ciel généralement assez dénuagé et brumeux. Nuages un peu plus abondants. Vent de sud-est à sud-ouest, faible à modéré, avec maximum de température en hausse de 2 à 4° sur celui de la veille.  
DANS LA LÉGIION D'HONNEUR — C'est avec plaisir que nous avons vu la promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur de M. Antonin, secrétaire général adjoint de la société nationale des Chemins de Fer. Le nouveau promu, qui était aux chemins de fer de l'Etat, collaborait avec le D<sup>r</sup> Drury, directeur actuellement le service de la presse à la S.N.C.F.  
Ancien élève de Polytechnique et âgé à peine de 37 ans, M. Antonin fait preuve, dans l'exercice de ses fonctions d'autant de compétence que de dévouement.  
Nous prions M. Antonin de trouver ici l'expression de nos vives et très sympathiques félicitations.

## JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

## LE PLUS CURIEUX DES NOMBRES

Nous avons parlé il y a quelque temps du nombre 12.345.679 qui se prête, nous l'avons vu, à des multiplications surprenantes. Examinons aujourd'hui un autre nombre un peu moins aussi curieux. Il compte six chiffres dont le premier à gauche est un 1. Si l'on transporte ce chiffre 1 à l'extrémité droite, le nombre nouveau est juste le triple du nombre primitif. Quel est ce nombre sachant que la somme des chiffres qui le composent est 27 et qu'il jouit de ces curieuses propriétés suivantes : les produits de ce nombre par 1, 2, 3, 4, 5 et 6 s'écrivent avec les mêmes chiffres que le nombre lui-même ; les produits par 7 et 8 sont symétriques, en ce sens que les trois premiers chiffres de l'un sont les trois derniers chiffres de l'autre ; si on est de même des produits par 2 et par 5, ainsi que des produits par 3 et par 4 ; ...enfin, le produit de ce nombre par 7 ne contient aucun des chiffres du nombre. Quel est ce nombre extraordinaire ?

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES MINES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)  
Déclassements  
Au paragraphe 5 de la convention du 10 juin 1936, on lit : « Les déclassements sont supprimés jusqu'à convention conclue ».

## Chronométrage

Le texte suivant : « Le chronométrage du travail de l'ouvrier sera supprimé dans une même taille feront l'objet d'un seul billet de compte » est substitué au dispositif suivant :  
1) Ou bien la rémunération sera calculée par petites équipes d'au moins 4 ouvriers, pour chacune desquelles sera dressé un billet de compte ;  
2) Ou bien la rémunération comportera deux parties :  
a) Salaire collectif ;  
b) Une prime complémentaire fixée sur le rendement, le rendement s'appréciant sur le travail de l'ouvrier individuel, même s'il est sur la production par groupes d'ouvriers répartis en petites équipes ou d'après leur spécialisation professionnelle, sous tel autre mode actuellement en usage qui permettra une mesure rationnelle du travail ».

## Billet de compte collectif

Au paragraphe 7 de la convention du 10 juin 1936 : « Tous les ouvriers occupés dans une même taille feront l'objet d'un seul billet de compte » est substitué au dispositif suivant :  
1) Ou bien la rémunération sera calculée par petites équipes d'au moins 4 ouvriers, pour chacune desquelles sera dressé un billet de compte ;  
2) Ou bien la rémunération comportera deux parties :  
a) Salaire collectif ;  
b) Une prime complémentaire fixée sur le rendement, le rendement s'appréciant sur le travail de l'ouvrier individuel, même s'il est sur la production par groupes d'ouvriers répartis en petites équipes ou d'après leur spécialisation professionnelle, sous tel autre mode actuellement en usage qui permettra une mesure rationnelle du travail ».

## Le défilé militaire

Le défilé commença par un vol de groupes... des pigeons du 43<sup>e</sup> R.I. qui évoluèrent dans le ciel avec un ensemble parfait.

## La carte d'identité des commerçants étrangers

Paris 4. — Le « Journal Officiel » publie ce matin le décret suivant :  
Article premier. — Aucun étranger ne peut exercer une profession commerciale ou industrielle sans être titulaire de la carte d'identité de commerçant...  
Article 2. — La carte d'identité de commerçant est délivrée selon une procédure fixée par le ministre de l'Intérieur, après accord des ministères intéressés par le préfet du département dans lequel l'étranger se propose d'exercer son activité...  
Article 3. — Il est interdit à tout étranger de se livrer à un genre de commerce ou d'industrie autre que celui qui figure sur sa carte de commerçant...  
Article 4. — La carte de « commerçant » ne peut être accordée, sauf dérogations exceptionnelles, aux étrangers qui n'ont pas reçu l'autorisation de se fixer en France et y séjourner...  
Article 5. — En ce qui concerne : a) Les associations... b) Les administrateurs délégués, les directeurs généraux des sociétés anonymes ou toutes personnes en faisant fonction... c) Les gérants des sociétés à responsabilité limitée...  
Article 6. — Toute infraction aux prescriptions du présent décret...  
Article 7. — Sous réserve des dispositions des articles précédents, les étrangers titulaires de la carte d'identité de commerçant sont soumis comme les autres catégories d'étrangers, aux prescriptions de tous les divers textes législatifs et réglementaires fixant le régime des cartes d'identité d'étrangers et établissant les conditions générales du séjour des étrangers en France...  
Article 8. — Les Chambres de Commerce auront la faculté de consulter dans les greffes des Tribunaux de Commerce de leur ressort et de faire relever gratuitement par des personnes qu'elles habilitent à cet effet auprès des greffiers, le nombre, par profession et par nationalité, des inscriptions portées aux registres du Commerce...  
Article 9. — Une commission interministérielle siégeant au ministère du Commerce et dont la composition sera fixée par arrêté des ministres intéressés, est chargée de formuler tous avis sur les mesures qui pourraient être prises en application des décrets des 17 juin et 12 novembre 1938 et du présent décret.

## DANS LA LÉGIION D'HONNEUR

Ministère des Affaires étrangères  
Sont promus ou nommés (Français en France ou à l'étranger), au grade de commandeur : M. Chastenet de Castaing vice-président du syndicat de la presse parisienne.  
Au grade d'officier : MM. Jules Bouché, professeur au Conservatoire ; André Brun, publiciste ; Gouvert, expert près les Tribunaux ; René Renaud, évêque de Saint-Louis-en-l'Île ; Théodore Roussin, secrétaire général de l'Union internationale pour la Société des Nations.  
Au grade de chevalier : M. Beausart, évêque auxiliaire du cardinal archevêque de Paris.  
M. Burquier, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice ; M. Jean Goussier, secrétaire générale de l'Auxiliaire féminin de la Fédération interalliée des Anciens Combattants ; MM. Jean Guignebert, homme de lettres ; Conrad Kilian, géologue et explorateur.  
Etrangers résidant en France — Au grade d'officier : M. Henry Pattay, industriel.  
Au grade de chevalier : Mme Elvire Popesco, artiste dramatique.

## Ministère de l'Agriculture

Sont promus ou nommés :  
Au grade d'officier : MM. César, docteur vétérinaire, chef de service à l'Institut Pasteur, directeur de l'annexe de l'Institut Pasteur, à Paris ; Duris, distillateur, à Steene (Nord).  
Au grade de chevalier : MM. Goussier, Gorce, agriculteur, vice-président de la Chambre agricole de crédit agricole du Pas-de-Calais ; Ostreville (Pas-de-Calais) ; Lesclapart, agriculteur, vice-président du Herd-Book de la Race bleue du Nord à Audignies (Nord).  
NORAIRES DE TRAINS de la C<sup>te</sup> du NORD  
GUIDE LOUVEUR MASSON  
LE PLUS COMPLET  
LE PLUS PRATIQUE  
Conversion rapide